

## **TITRE DES MODULES EXAMINES**

**1<sup>ère</sup> Journée :**

### **Module 1**

**LA NOTION D'ACTE ANORMAL DE GESTION, D'ACTE  
ILLICITE, D'ABUS DE DROIT ET D'ERREURS DE GESTION**

**2<sup>ème</sup> Journée :**

### **Module 2**

**LES PRINCIPALES INFRACTIONS (FAUTES) COMMISES  
DANS LE CADRE DE LA GESTION ET  
L'ADMINISTRATION DES SOCIETES**

**3<sup>ème</sup> Journée :**

### **Module 3**

**LES SANCTIONS CIVILES, FISCALES ET PENALES  
ENCOURUES PAR LES DIRIGEANTS ET  
ADMINISTRATEURS DE SOCIETES**

## FICHE TECHNIQUE DU SEMINAIRE

### LES RESPONSABILITES DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS DES SOCIETES DE L'ESPACE JURIDIQUE OHADA

#### **OBJECTIFS :**

- Bien connaître les dispositions du droit OHADA régissant les responsabilités juridiques des dirigeants et administrateurs des sociétés
- Appréhender les différents types de conventions conclues par les directeurs généraux des sociétés et leurs conséquences abordées dans les Actes uniformes OHADA (conventions libres, conventions interdites, conventions réglementées)
- Permettre à ces dirigeants sociaux d'appréhender les principales infractions ou fautes de gestion qu'ils pourraient commettre dans l'exercice de leur fonction
- Maîtriser les fondements juridiques des différentes sanctions ou risques de condamnations personnelles encourus par les dirigeants et administrateurs de sociétés
- Comprendre les prescriptions des Actes uniformes OHADA en matière d'infractions commises dans le fonctionnement de la société et concerna nt le risque pénal des dirigeants

#### **PERSONNES CONCERNEES :**

- Directeurs généraux et directeurs opérationnels ou fonctionnels des sociétés privées
- Présidents des Conseils d'administration et Présidents Directeurs Généraux
- Administrateurs et dirigeants des sociétés publiques et parapubliques
- Directeurs et responsables de toute société implantée au Gabon

**LIEU DU SEMINAIRE :** Hôtel le Méridien Re-Ndama (Libreville Gabon )

**DATE :** 20, 21 et 22 juin 2012

**DUREE ET HORAIRE :** 3 jours, de 9 h 30 à 15h (pause-café et repas compris)

#### **COUT DE LA FORMATION :**

- 700 000 F CFA hors taxe par personne (Réduction de 10 % sur le coût total en cas d'inscription de plus de 02 (deux) personnes)
- Ce coût comprend les frais suivants :
  - La pause-café
  - Le repas
  - La documentation remise à chaque séminariste

#### **INSCRIPTION ET MODE DE REGLEMENT :**

Par téléphone aux numéros de téléphone suivants : +241 07 29 39 70, +237 33 00 87 96, +237 75 44 07 87. A l'aide du formulaire d'inscription ci-joint qui doit nous parvenir par remise directe du courrier ou par mail (cabinetecc@yahoo.fr) **au plus tard un (1) jour avant le début du séminaire, pour des**

